L'Autorité de la concurrence autorise le rachat de Prosegur par Fiducial

Publié le 10 septembre 2020

Le 6 août 2020, le groupe Fiducial a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet de prise de contrôle exclusif des sociétés Prosegur Services France et Prosegur Security Holding France.

Les parties à l'opération

Le groupe Fiducial est principalement actif dans les secteurs de l'audit et de l'expertise comptable, du conseil juridique et fiscal et de la gestion d'actifs et des services financiers. Il est également actif dans le secteur de la sécurité privée et propose une offre globale de gestion de la sécurité des personnes, des informations et des biens.

Les sociétés Prosegur Services France et Prosegur Security Holding France, filiales du groupe Proségur, sont actives dans le secteur de la sécurité privée. Elles proposent en particulier des services de sécurité humaine et électronique, de vidéoprotection et télésurveillance ainsi que d'accueil et de formation.

L'opération envisagée n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence

L'Autorité a analysé le pouvoir de marché de la nouvelle entité à l'issue de l'opération.

Compte tenu de la position limitée des parties sur les marchés concernés, L'Autorité a considéré que l'opération n'était pas de nature à porter atteinte à la concurrence.

L'Autorité a ainsi autorisé l'opération sans conditions.

DÉCISION 20-DCC-121 DU 10 SEPTEMBRE 2020

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés Prosegur Services France et Prosegur Security Holding France par la société Fiducial Security Services

Consulter le texte intégral

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14
Contacter par mail